

- [DNA](#) , par Simone Wehrung, publié le 02/12/2012

environnement Alsace Nature Bas-Rhin Pour la nature en ville et le respect dans le débat



Pour des villes « nature » où l'espace est vu sous l'angle multifonctionnel. Photo archives DNA

Les membres d'Alsace Nature Bas-Rhin ont adopté hier deux motions, l'une en faveur de la biodiversité urbaine, l'autre pour demander des soutiens aux associations de protection de l'environnement.

L'aide des pouvoirs publics aux associations de défense de consommateurs est inscrite dans la loi pour leur rôle fondamental dans la vie économique et sociale de notre société. Alsace Nature Bas-Rhin a demandé lors de son assemblée générale hier après-midi à Illkirch-Graffenstaden à ce que les associations de protection de l'environnement, qui travaillent pareillement à l'intérêt public, puissent également voir leur financement assuré légalement.

La section bas-rhinoise de la fédération régionale des associations de défense de la nature voudrait également que le bénévolat associatif soit reconnu et plus localement que les présidents de la Région et du Département manifestent publiquement leur soutien à ces associations.

Cette motion est bien sûr la réponse à « un épisode qui pose une nouvelle fois le problème du fonctionnement de notre démocratie », a regretté le président départemental Jean Friess en référence à la « cabale » lancée par certains élus locaux. Ils avaient demandé l'arrêt des subventions publiques aux associations qui gaspilleraient l'argent du contribuable en intentant des recours contre leurs projets d'aménagement.

Alsace Nature a rappelé les termes de sa motion votée l'année précédente en faveur d'une large concertation en amont de tout projet. Et le rapport d'activité de l'association montre que la quasi-totalité de son travail se passe en commission, en participation à des enquêtes publiques, en réunions avec les administrations, en sensibilisation pour un équivalent temps plein de 131 semaines par an... Le contentieux n'intervient « qu'en dernier recours, quand il y a menace pour l'environnement ».

La dernière de Jean Friess

L'autre motion adoptée hier après-midi montre par ailleurs combien le travail avec les élus aménageurs est primordial puisqu'il s'agit de les convaincre de l'intérêt de la nature urbaine. Pour les habitants bien sûr, mais aussi pour la faune, pour la flore,... à condition que des espaces « de nature spontanée » trouvent leur place à côté de la « nature jardinée », que les élus poursuivent ou s'engagent dans des opérations zéro phyto, de gestion différenciée des espaces verts, de trame verte et bleue et que cesse l'étalement urbain. « Que les opérations de densification urbaine se fassent en priorité sur les friches urbaines et qu'elles prennent en compte systématiquement les fonctions d'habitat et de trame verte » dit encore le texte.

L'assemblée d'hier a été la dernière présidée par Jean Friess. Après quatre années à la tête de la section départementale, il passe la main mais reste au comité. Le nouveau président sera élu lors de la réunion du comité directeur du 10 décembre.